

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE SAINT QUENTIN
ET DES COLLECTIVITES AFFILIEES
Du Mardi 12 Novembre 2024

Procès-verbal

Convoqués par Monsieur HUGET Nicolas, Président du Comité des Œuvres Sociales, les élus du Comité se sont réunis le Mardi 12 novembre 2024 à 13h45, dans la salle des Commissions à l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin.

Etaient présents :

HUGET Nicolas
IDEE Séverine
BACQUET Ludovic
CHIBANI Aurèlie
DEFER Mireille
VILAIN Gwenaëlle
CARDOT Alexandrine
CASIER Serge
CAURETTE Olivier
BOINET Céline
DIOT Alain
GIRAULT Myriam
KUBIAK Ingrid
PETIT Laurent
PIPART Laurent
RENAUDIN Emilie
STRUVE Georgette
THEVENIN Basile
GOFFART Laurent
MOURAIN Cédric (excusé - retard)

Absents excusé avant donné un pouvoir:

SZWECHOWIEZ Philippe (BACQUET Ludovic)

Absents :

LEGRAND Christophe

ORDRE DU JOUR

- ↳ Approbation du PV du 18 juin 2024
- ↳ Bilan Financier 2023
- ↳ Assemblée Générale 2024
- ↳ Questions diverses

La séance débute à 13h53

Monsieur le Président du COS, fait l'appel des présents et indique les pouvoirs donnés, vérifie que le quorum est atteint, ce qui est le cas et ouvre la séance.

Monsieur le Président fait lecture de l'ordre du jour.

↳ Approbation du PV du 18 juin 2024:

Les membres Sud indiquent qu'il y a une erreur sur le dernier procès-verbal puisqu'Alain DIOT est noté présent alors qu'il ne l'était pas.

Résultat du vote :

Pour à l'unanimité

↳ Bilan Financier 2023 :

Les membres Sud posent des questions relatives au budget.

⇒ Club Omnisports : Pourquoi une diminution de 1 000 euros ?

Le trésorier répond que c'est en fonction du nombre de personnes qui se manifeste et que seules, 2 personnes se sont manifestées.

Il fait remarquer que désormais sur les maillots « Team Ville - Agglo », il y a également un flocage à l'effigie du COS.

Le trésorier précise que l'accès des agents au sport par le biais des clubs omnisports participe à l'esprit d'équipe au sein des collectivités et invite les amateurs à se manifester.

Les membres Sud proposent de refaire de la communication pour le club omnisport.

⇒ Loisirs : Pourquoi une augmentation de 50 000 euros ?

Le trésorier explique que cette augmentation est due aux nombreuses sorties organisées (bus ...) ainsi qu'à la forte augmentation de vente de billetterie.

⇒ Assurance : Un membre de la liste Sud questionne le trésorier au sujet de l'augmentation de la ligne assurance ?

⇒ Le trésorier explique que la cotisation a en effet augmenté lors de l'échéance de janvier 2023. Toutefois, et comme évoqué lors du précédent conseil d'administration, le contrat a été revu début 2024 : pour les mêmes garanties la cotisation versée au nouvel assureur n'excède pas 1000€

⇒ Nqël : Pourquoi une augmentation de 23 000 euros ?

Le trésorier indique que l'an dernier l'ensemble des actifs (avec ou sans enfants) ont reçu une carte cadhoc. Ce qui n'était pas le cas auparavant, puisque seuls, les actifs sans enfants avaient une carte cadhoc.

La Vice-Présidente prend la parole indique qu'au niveau de l'URSSAF, une association doit être égale dans ces prestations pour tous les adhérents. Le COS travaille dans cette direction.

Le trésorier fait savoir que la commission de contrôle s'est réunie le Vendredi 8 Novembre 2024 dont les membres sont Sylvaine GAGNEUR, Paulo FERNANDES et Axel DUNESME.

L'ensemble des comptes a été validé par la commission.

Le Trésorier indique également que Monsieur DUNESME s'est montré curieux et intéressé par le fonctionnement du COS et a posé de nombreuses questions (logiciel Henley...)

Résultat du vote :

Pour : 3 – Contre : 16

Un membre du Conseil d'Administration majoritaire demande à prendre la parole afin de faire une déclaration.

« Les membres de l'équipe majoritaire au conseil d'administration qui ont voté contre lors du CA d'aujourd'hui tiennent à apporter quelques éclaircissements utiles :

Les comptes et les finances de 2023 proposés ne souffrent d'aucune inexactitude. Mais la bonne organisation de l'association ne dépend plus du Président depuis des mois. Une très large majorité de l'équipe est affectée par cette situation alors que nous avons placé toute notre confiance en Nicolas.

Les différentes réunions préparatoires pour préserver la bonne marche du COS se concluent très précipitamment par le Président sans aborder les points essentiels telle que sa remobilisation afin de gommer rapidement des insuffisances sur de nombreux dossiers. Il lui a été reproché son incapacité à répondre en temps utile aux sollicitations des partenaires du COS. Son mutisme durant des mois a mis en péril la bonne tenue des échéances qui se profilent d'ici la fin de l'année. D'après le Président, je cite : « Aucune décision ne sera prise durant mon absence » ; « c'est moi le Président, c'est moi qui décide ! ».

La mobilisation d'une majorité de notre équipe et leurs initiatives individuelles ont tout de même permis d'éviter que les adhérents puissent pâtir de la situation. En effet, sans attendre l'aval du Président, les différents éléments permettant la mise en place des activités et distributions ont été travaillés en amont pour éviter d'être surpris au dernier moment.

En résumé, l'intérêt personnel du président semble primer sur l'intérêt général du COS. L'équipe compense ses manquements car il fuit ses responsabilités. Nous nous désolidarisons totalement de ces agissements qui en rappels certains alors que nous les combattons à l'époque. »

⇒ Le Président indique qu'il prend note et qu'il répondra par courrier.

📌 Assemblée Générale 2024 :

Le Président annonce que celle-ci se déroulera le mardi 10 décembre 2024 au Casino à partir de 14 h.

Les membres SUD posent la question sur le déroulement de celle-ci car le budget n'a pas été adopté.

Le Président indique qu'un prochain Conseil d'Administration se déroulera le 6 décembre 2024 afin de réélire le bureau.

La Vice-Présidente précise que les membres du bureau n'ont pas démissionné, selon les statuts de l'Association, seul le poste du Président doit repasser au vote puisqu'il est l'unique responsable de cette situation. Ce que confirme un membre SUD.

Les membres SUD précise également que ce vote doit être fait au minimum 15 jours avant l'Assemblée Générale.

Le Président acquiesce et va voir pour avancer la date du prochain Conseil d'Administration.

La Vice-Présidente prend la parole et explique aux membres du Conseil d'Administration que le COS, lors d'un achat conséquent de billetterie Astérix, s'est vu octroyer 50 entrées gratuites à savoir :

⇒ 10 entrées Astérix,

⇒ 10 entrées pour le musée Grévin,

⇒ 10 entrées pour France miniature,

⇒ 10 entrées pour Walibi et

⇒ 10 entrées pour Bellewaerde.

Elle propose de réaliser une tombola le jour de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2024 afin que les adhérents puissent profiter de ces entrées.

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration valident cette initiative.

La Vice-Présidente annonce que malheureusement lesdites places ont été envoyées sur le mail personnel-pro du président et que 25 places ont déjà été utilisées sans en avertir le reste du groupe.

En conséquence, et au vu de l'article 311-3 du code pénal, un courrier va être adressé au procureur.

Un membre Sud interpelle le Président et lui demande une explication.

Le Président indique qu'il répondra par écrit.

Cette même personne indique qu'elle souhaiterait prendre la parole afin de lire la déclaration qu'elle avait préparé.

« Monsieur le Président,

Tous les retraités n'ayant pas internet demande le rétablissement du courrier. Aucune nouvelle depuis votre élection.

Méfiez-vous les retraités ne sont pas idiots et aurons de la mémoire le moment venu.

Je terminerai, Monsieur le Président, en vous disant que vous détruisez votre groupe et leur confiance avec votre façon d'agir, s'il vous reste un peu de respect pour eux et de dignité, présentez votre démission. ».

Le Président indique qu'il prend note

Cette personne ajoute que l'équipe actuelle du COS est très bien, c'est un plaisir de venir au permanence, maintenant on est accueilli avec le sourire, et un beau travail est mis en place pour les adhérents, il faut que ça continue dans ce sens.

Questions diverses :

⇒ Un membre Sud demande combien de retraités ont été radiés du COS pour non-paiement de leur adhésion 2024, surtout pour ceux qui n'ont reçu aucun courrier ?

Réponse : Un membre du Conseil d'Administration indique qu'un listing a été établi et que chaque personne retraitée a été appelée.

⇒ Un membre Sud demande quel est le programme de fin d'année ?

Réponse : Le président a commandé les chocolats et les colis des retraités, la semaine dernière.

→ Les colis des retraités :

Les colis arriveront le 26 Novembre 2024 matin.

La distribution des colis commencerait donc pendant l'après-midi récréative qui se déroulera le 26 Novembre 2024 à Fervaques.

Les membres Sud propose leur aide.

→ Le Noël des enfants :

-Le Dimanche 15 Décembre 2024, deux spectacles seront proposés aux enfants à la salle du Splendid., il s'agit de spectacles participatifs.

A la suite de ces spectacles, un goûter et des animations seront proposés dans le hall du cinéma du Quai Gayant, le Hall du Splendid étant trop petit.

-Pour les enfants jusque 10 ans, un bon Jouet Club d'un montant de 40 € sera distribué, ainsi qu'une place de cinéma.

-Pour les enfants de 11 à 16 ans, une carte CADHOC d'une valeur de 50 € ainsi qu'une place de cinéma.

→ Carte CADHOC adhérent :

Chaque adhérent actif avec ou sans enfant ainsi que les retraités recevront une carte CADHOC d'un montant de 70€

Un membre SUD demande confirmation sur le montant de la carte CADHOC pour les retraités Car celle-ci passe de 130 € à 70 € ?

La Vice-Présidente indique oui en effet, le COS est sous la loi de l'URSSAF comme indiqué précédemment.

Cependant, pour compenser la perte de cette prestation et rester dans la loi, à partir du 1^{er} janvier 2025, les retraités auront le droit à la prestation des chèques vacances, comme les actifs au tarif de 80 €.

⇒ Un membre Sud pose la question concernant les sorties Disney, Astérix ...:

Certains adhérents actifs ne peuvent se rendre aux permanences aux horaires de vente des grosses sorties comme les ATSEM.

Ne pourrait-on pas mettre en place une liste d'attente comme SQBB, afin que ceux-ci puissent être inscrit pour la sortie suivante.

La Vice-Présidente indique que cette liste d'attente a été mise en place pour Disney.

⇒ Un membre Sud pose la question, pour savoir s'il y a une sortie de prévu sur les marchés de Noël cette année ?

Réponse : Non car la sortie Disney est coûteuse et le budget ne le permet pas.

La Vice-Présidente indique qu'elle va se rapprocher de la Société CSQT afin d'obtenir une réduction pour les adhérents du COS.

⇒ Un membre Sud pose la question : Est-ce que les colis pour les retraités hors Saint-Quentin seront envoyés. ?

Réponse : Oui, ainsi que la carte Cadhoc.

⇒ Un membre Sud pose la question : Est-ce que les chèques vacances ANCV seront dématérialisés car la SNCF utilise ce procédé ?

Réponse : Nous devons étudier le dossier prochainement

⇒ Un membre Sud pose la question : Pourrait-il y avoir une participation pour le conservatoire ?

Réponse : Nous allons voir ce que nous pouvons faire. Les coupons sports sont également à revoir car tous les clubs sportifs ne les acceptent pas. A voir, s'il pourrait y avoir une équivalence entre domaine sportif et culturel.

⇒ Un membre Sud pose la question : Pourrait-on avoir un récapitulatif des partenariats ?

Réponse : Un livret est en cours d'élaboration et sera transmis prochainement

⇒ Un membre Sud pose la question concernant la « Journée de la femme », cette prestation a disparu puisqu'un colis Yves Rochers a été distribué à tout le monde

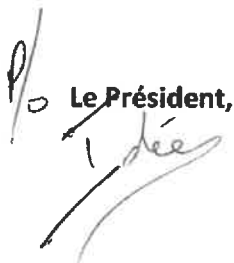
Certaines femmes étaient très attachées à leur billet de cinéma !.

Réponse : Nous avons souhaité offrir un cadeau à chaque adhérent et pas seulement aux femmes. A noter également qu'au regard de l'URSSAF, chaque adhérent doit être traité de la même façon.

⇒ Sud demande plus de communication car les adhérents ne comprennent pas tous ce changement.

Le président clôt les débats

Fin de séance 14h34

 Le Président,

Nicolas HUGET

La Secrétaire,



Aurélie CHIBANI